

**Conseil Municipal du 27 mars 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

**Absents :** Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 21 mars 2025

**Date de publication :** 04 avril 2025

**Délibération n°2025-035 – Convention avec le SDES – Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Villaroland 3**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2024-103 relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par le Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie (SDES),

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération concernée est située à Villaroland pour une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux concernant les réseaux BT (350 ml).

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

Madame le Maire souhaite que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération. Dans ce cadre, le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnés dans le cadre d'une consultation conformément au Code de la commande publique.

Elle indique ensuite que le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 177 858 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 90 427 €

Concernant les prestations  
073-200055762-20250327-DEL2025-035-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Elle précise que la convention prévoit que la participation de la commune sera réalisée dans les conditions suivantes :

- Un acompte de 40% au moment du démarrage des travaux ;
- Un acompte de 40% à la fin du génie civil ;
- Le solde soit 20% après achèvement des travaux et validation du Décompte Général Définitif.

Enfin, elle explique les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dont la valorisation économique peut être transférée au SDES et assurée par ses soins.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération, notamment la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;**
- **Accepte de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,  
Corine Maironi-Gonthier



Anthony Destaing  
Le secrétaire de séance,